

DREAL

Auvergne-
Rhône-Alpes

CIDDAE

n° CS 47

Avril

2019

Les Cahiers Statistiques

OBSERVATION ET STATISTIQUES

ÉNERGIE

Données locales de production d'électricité renouvelable en Auvergne-Rhône-Alpes *Année 2017*



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Données locales relatives aux installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes

Cette publication présente les données locales Auvergne-Rhône-Alpes relatives aux installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat, mises à disposition dans le cadre de l'arrêté du 14 juin 2011.

Les données proviennent des fichiers des obligations d'achat fournis par EDF et par la CRE pour les entreprises locales de distribution (ELD).

Seules sont prises en compte les installations produisant de l'électricité renouvelable pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Sont donc exclues du champ :

- les installations ne bénéficiant pas d'une obligation d'achat (comme les centrales hydrauliques de plus de 12 MW),
- les installations relevant d'un contrat d'achat antérieur à la loi de 2000,
- les installations relevant d'un contrat d'achat établi dans le cadre d'un appel d'offre.

La production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat en Auvergne-Rhône-Alpes

La production d'ENR avec obligation d'achat par filière

Figure 1.1

Puissance installée en 2017 de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière
Source SDES, traitement DREAL, en MW

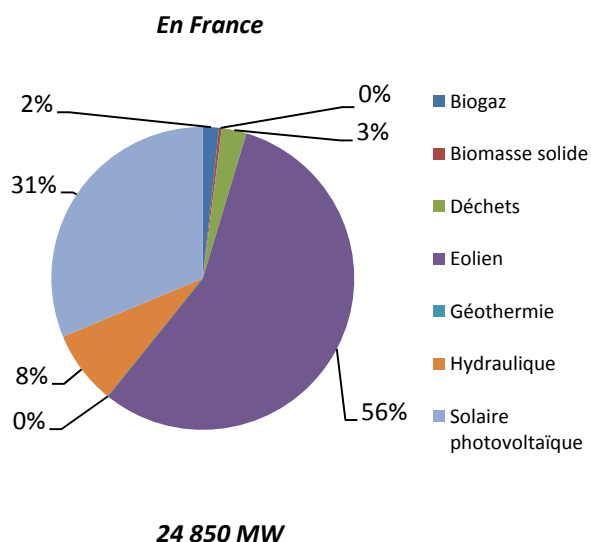
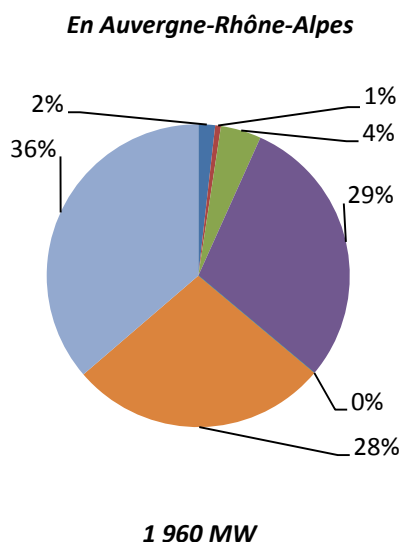


Figure 1.2



Lecture : En 2017, la puissance installée d'électricité renouvelable avec obligation d'achat est de 1960 MW en Auvergne-Rhône-Alpes, et de 24 850 MW en France. La filière photovoltaïque représente 36% de la puissance installée en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les filières les plus importantes à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale sont l'éolien, le solaire photovoltaïque et l'hydraulique. Du fait de la géographie de la région, et même si les grands barrages ne sont pas dans le champ de cette analyse, la part de la filière hydraulique dans les ENR électrique avec obligation d'achat est plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France.

Part de la région dans le niveau national

Figure 2

Nombre d'installation et puissance installée de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en % du niveau national

	Biogaz	Biomasse solide	Déchets	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
Nombre d'installations	10%	2%	14%	5%	0%	21%	16%
Puissance installée (MW)	8%	3%	13%	4%	0%	27%	8%

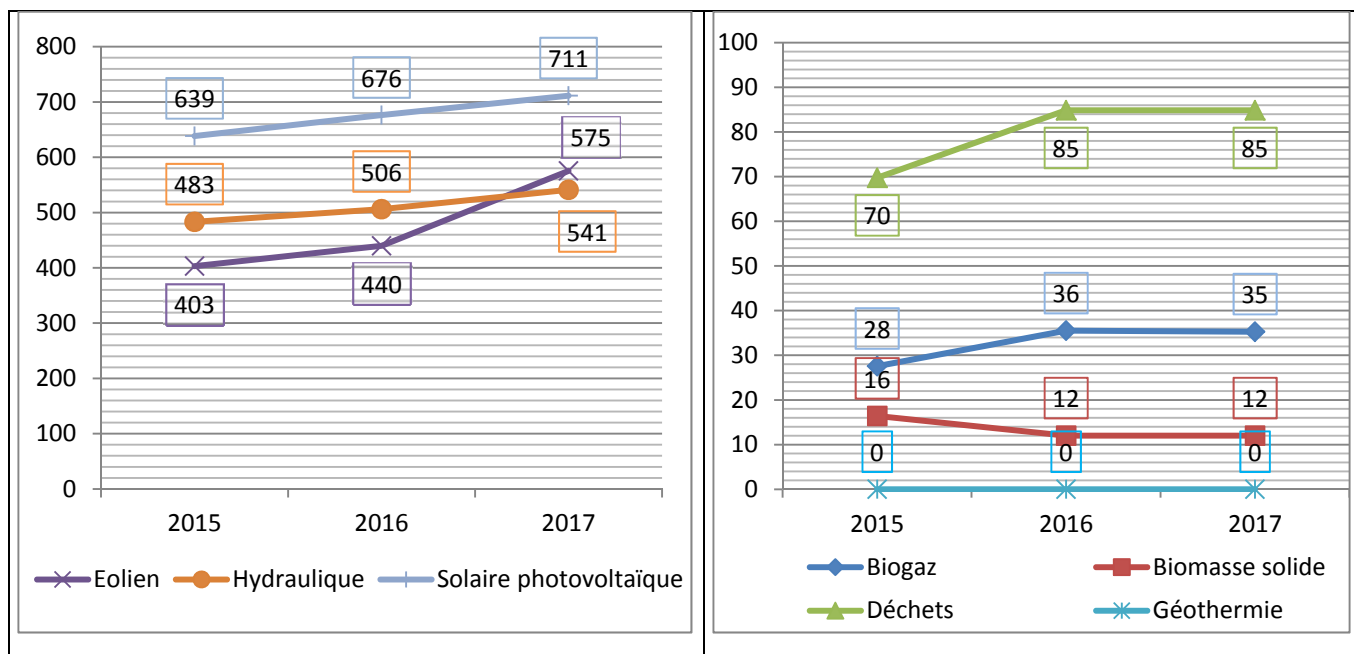
Lecture : En 2017, 14% des installations photovoltaïques de la France sont situées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui représente 13% de la puissance installée de la France.

La région représente 27% de la puissance installée avec obligation d'achat de la filière hydraulique de la France. Les filières biomasse (biogaz+biomasse+déchets) et solaire sont bien représentées en région, par contre l'éolien est moins présent en région malgré la forte progression depuis 2015 (cf : figure 2) de cette filière. La géothermie est absente en Auvergne-Rhône-Alpes.

Evolution par filière

Figure 3.1

Evolution de la puissance installée de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière Auvergne-Rhône-Alpes 2015 à 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW



Lecture : En 2015, la puissance installée avec obligation d'achat de la filière hydraulique en Auvergne Rhône Alpes est de 483 MW, elle est de 506 MW en 2016 et 541 MW en 2017.

La puissance installée avec obligation d'achat en photovoltaïque et hydraulique a connu une augmentation sensible, mais c'est la filière éolienne qui a le plus progressé, passant d'une de 403 MW en 2015 à 575 MW en 2017 soit une augmentation de +42 %. Parmi les filières de Biomasse (cf figure 3.2), seule la filière déchets a augmenté par rapport à 2015, mais toutes (biogaz, Biomasse solide et déchets) ont stagné par rapport à 2016.

Accès aux données

Les données sont mises à disposition sur le site internet de la DREAL :

- Au format libre-office :
http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/ods/donnees_locales_2017_loi2000_pourweb2.ods
- Au format excel 97 :
http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/xls/donnees_locales_2017_loi2000_pourweb2.xls

Elles se présentent sous la forme d'un fichier tableur comportant trois onglets :

- Région – département
- EPCI
- Commune

Aux niveaux région et département, les données diffusées sont le nombre d'installations et les puissances cumulées correspondantes raccordées en fin d'année en MW, déclinées en sept filières :

- Hydraulique ;
- Eolien ;
- Solaire photovoltaïque ;
- Géothermie ;
- Biogaz ;
- Déchets incinérés ;
- Biomasse solide (bois-énergie, résidus agricoles et agroalimentaires).

Aux niveaux EPCI et commune, la déclinaison par filière est identique à celle du niveau région-département, à ceci près que les trois filières biomasse (biogaz, déchets incinérés et biomasse solide) sont regroupées

Les résultats sont diffusés en géographie 2019.

Le millésime retenu pour les EPCI est 2019.

Pour les EPCI en partie sur Auvergne-Rhône-Alpes et sur une autre région limitrophe, les données couvrent le territoire complet de l'EPCI.

Traitement du secret statistique

Aux échelles EPCI et communes, les données sont secrétisées. En application des règles du secret statistique, le nombre d'installations par commune et par EPCI n'est diffusé que s'il est strictement supérieur à 2 ou est nul. Les données téléchargeables sur le site du SDES, sont diffusées selon le COG 2018. Afin de préserver le secret statistique (secret indirect) à l'échelle communale (COG 2019) certaines données pour les communes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2019 ont également été masquées. Cette donnée à l'échelle des EPCI est également masquée si elle permet de déduire une donnée secrétisée à l'échelle communale (secret indirect) : par exemple si le nombre d'installations à l'échelle de l'EPCI est le nombre de données secrétisées à l'échelle communale, ce nombre est masqué.

Codification : « ss » pour secret statistique

Données à l'échelle départementale

Figure 5
La puissance installée de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par département
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW

		Biogaz	Biomasse solide	Déchets	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
01	Ain	4.0		10.9	18.0		21.3	25.2
03	Allier	3.8			47.5		18.4	76.8
07	Ardèche	0.5			178.8		32.2	66.8
15	Cantal	0.5			115.0		30.0	118.2
26	Drôme	7.8	12.0		89.1		26.3	95.8
38	Isère	5.3		35.7	3.0		112.6	65.1
42	Loire	5.7					12.1	46.3
43	Haute-Loire	1.7			69.6		25.7	58.1
63	Puy-de-Dôme	4.0		16.6	46.3		25.1	59.0
69	Rhône	0.2		7.8			0.2	52.0
73	Savoie	1.3		9.6	8.0		198.0	21.0
74	Haute-Savoie	0.5		4.2			39.4	27.2
	Auvergne-Rhône-Alpes	35.3	12.0	84.9	575.3	0.0	541.1	771.5

Figure 6
Le nombre d'installation de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par département
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en nombre

		Biogaz	Biomasse solide	Déchets	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
01	Ain	7		1	2		22	5 689
03	Allier	5			6		14	2 937
07	Ardèche	2			21		65	4 023
15	Cantal	3			13		27	1 839
26	Drôme	5	1		12		20	5 608
38	Isère	5		4	2		70	11 166
42	Loire	7					25	6 798
43	Haute-Loire	7			7		49	2 957
63	Puy-de-Dôme	5		1	7		34	5 641
69	Rhône	1		1			1	7 605
73	Savoie	5		1	1		75	4 009
74	Haute-Savoie	3		1			24	6 188
	Auvergne-Rhône-Alpes	55	1	9	71	0	426	64 460

Données à l'échelle EPCI (géographie 2019)

Données complètes en téléchargement sur le site de la DREAL

Extraits de données

Figure 7

**La puissance installée de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW**

		Biomasse (Biomasse solide + Biogaz +Déchets)	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
200000172	CC Faucigny-Glières	0	0	0	0	0.84
200011773	CA Annemasse-Les Voirons- Agglomération	0	0	0	0	1.54
200016905	CC du Pays de Lamastre	0	0	0	0	1.08
200018166	CC Le Grésivaudan	0.80	0	0	30.41	6.84
200023299	CC Coeur de Tarentaise	0	0	0	4.50	0.38
200023372	CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	0	0	0	0.70	0.15
200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	0.05	0	0	3.03	0.51
200030658	CC du Trièves	0	0	0	1.23	1.66
...						

Figure 8

**Le nombre d'installation de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par
EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en nombre**

		Biomasse (Biomasse solide + Biogaz +Déchets)	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
200000172	CC Faucigny-Glières	0	0	0	0	ss
200011773	CA Annemasse-Les Voirons- Agglomération	0	0	0	0	442
200016905	CC du Pays de Lamastre	0	0	0	0	ss
200018166	CC Le Grésivaudan	ss	0	0	23	1 522
200023299	CC Coeur de Tarentaise	0	0	0	ss	74
200023372	CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	0	0	0	ss	ss
200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	ss	0	0	ss	150
200030658	CC du Trièves	0	0	0	5	170
...						

Données à l'échelle communale (COG 2019)

Données complètes en téléchargement sur le site de la DREAL

Extraits de données

Figure 9
La puissance installée de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par commune
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW

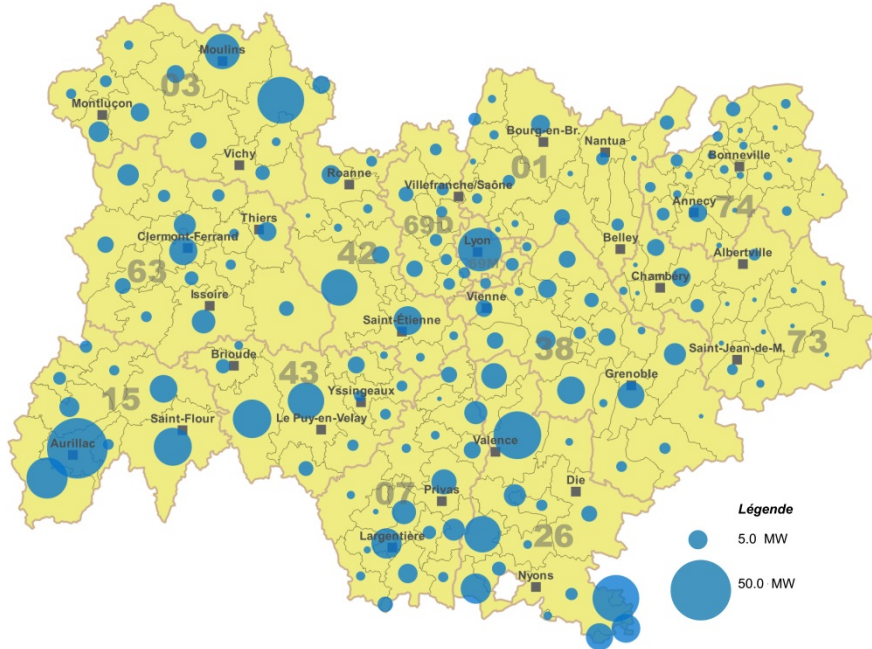
		Biomasse (Biomasse solide + Biogaz +Déchets)	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
43062	Chaspuzac	0.05				0.37
43063	Chassagnes					0.01
43065	Chastel				0.36	0.02
43066	Chaudeyrolles					0.04
43067	Chavaniac- Lafayette					0.02
43068	Chazelles				0.19	0.02
43069	Chenereilles					0.10
43070	Chilhac					0.22
...						

Figure 10
Le nombre d'installation de production d'électricité renouvelable avec obligation d'achat par filière et par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en nombre

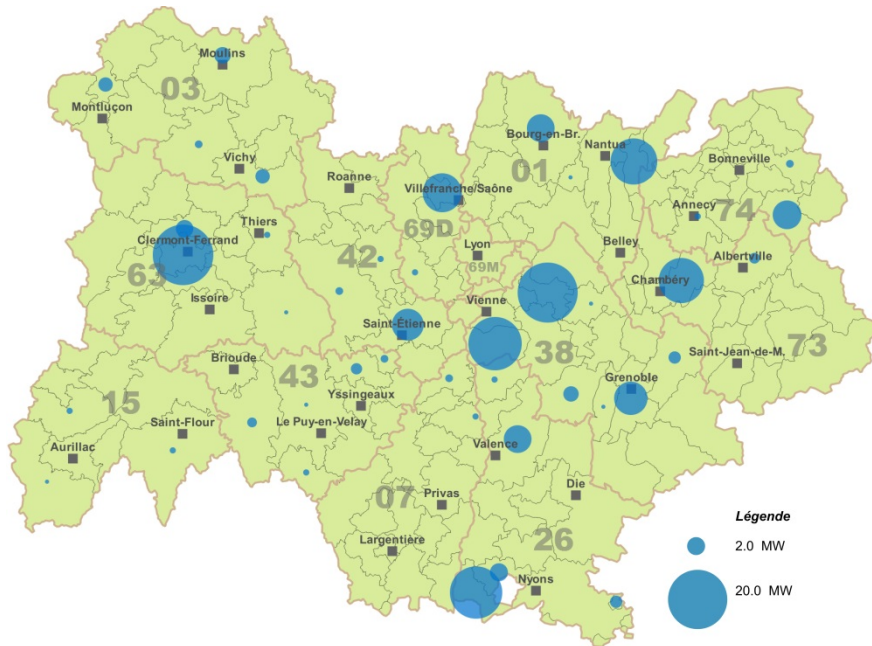
		Biomasse (Biomasse solide + Biogaz +Déchets)	Eolien	Géothermie	Hydraulique	Solaire photovoltaïque
43062	Chaspuzac	ss				13
43063	Chassagnes					3
43065	Chastel				ss	3
43066	Chaudeyrolles					ss
43067	Chavaniac- Lafayette					4
43068	Chazelles				ss	ss
43069	Chenereilles					6
43070	Chilhac					4
...						

Cartographie

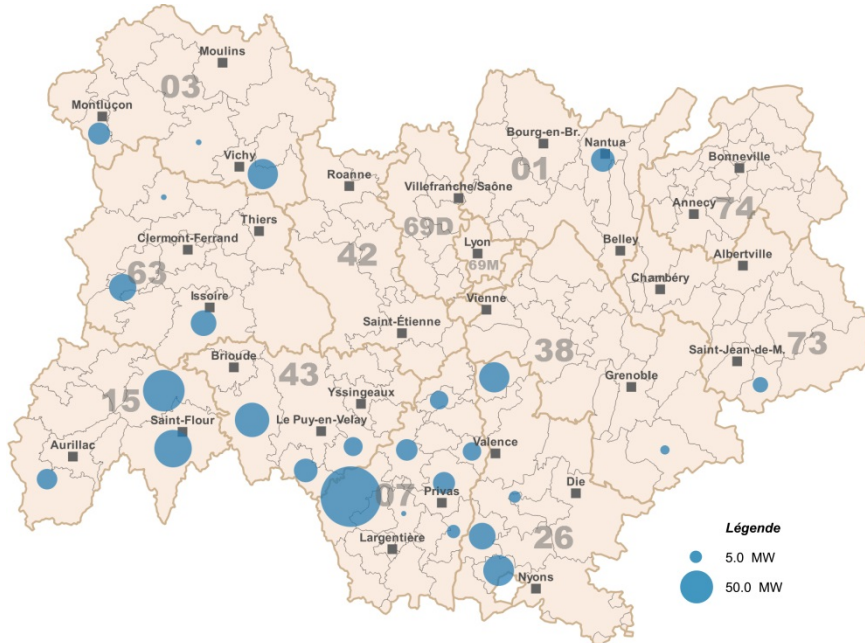
**Puissance installée de production d'électricité solaire photovoltaïque
avec obligation d'achat par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW**



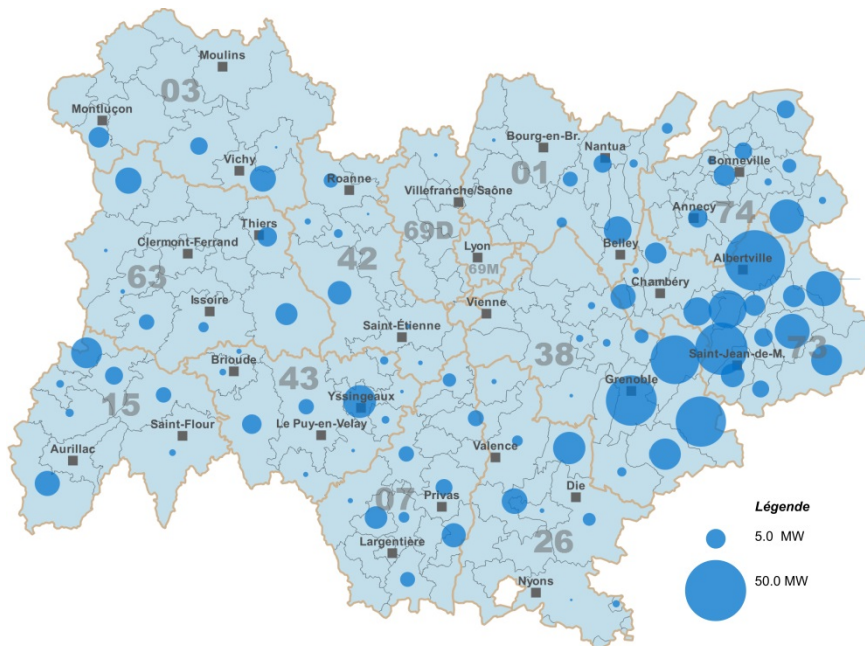
**Puissance installée de production d'électricité biomasse
avec obligation d'achat par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW**



**Puissance installée de production d'électricité éolienne
avec obligation d'achat par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW**



**Puissance installée de production d'électricité hydraulique
avec obligation d'achat par EPCI
Auvergne-Rhône-Alpes 2017, source SDES, traitement DREAL, en MW**



Méthodologie

Pour le détail de la méthodologie, se reporter à la notice :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-locales-relatives-aux-installations-de-production-delectricite-renouvelable-beneficiant-0> puis « Méthodologie »

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service : Connaissance, Information, Développement Durable, Autorité Environnementale

Adresse postale : 69453 Lyon CEDEX 06

Téléphone : 04 26 28 60 00

Courriel : stat.lcec.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Directrice de la publication : Françoise Noars

Réalisation : Fabien Mulot, Yves Pothier

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr